



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 075-267500049-20251219-CA_25_12_17D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

N° 00017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : signature d'une convention de partenariat entre Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (SPIP)

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et, notamment, ses articles R123-39 et suivants ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la convention avec le SPIP de Paris ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat portant sur l'accompagnement social des personnes sous main de justice avec le SPIP de Paris.

Article 2

La recette correspondante sera imputée sur le compte 757 38 du Budget Général.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE